



**6<sup>ème</sup> COURSE de CÔTE REGIONALE  
SAINT SAVOURNIN  
1 & 2 AVRIL 2017  
COUPE de FRANCE de la MONTAGNE  
CHALLENGE LIGUE P.A.C.A.**

## REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ALLIANCE organise les 1er et 2 avril 2017 une épreuve automobile régionale dénommée : **6<sup>ème</sup> Course de Côte de SAINT SAVOURNIN**

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne 2017 coefficient 1, ainsi que pour le challenge PACA.

Le présent règlement a été approuvé par la ligue Régionale sous le numéro 11 en date du 30/01/2017.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS :

<b>Président du Collège des Commissaires Sportifs</b>	Mr PINON Jacky	Licence n° ..... 5330/0725
Commissaires Sportifs	Mme RICHARD Marie	Licence n° ..... 49602/0701
	Mr PETIT Jean Paul	Licence n° ..... 3139/0706
Directeur de Course	Mr RICHARD Robert	Licence n° ..... 44762/0701
Directeur de Course	Mr CIER Marc	Licence n° ..... 2942/0706
Directeurs de Course Adjoint	Mme VINCENCINI M. Odile	Licence n° ..... 9656/0727
Commissaire Technique responsable	Mr FRANCOU Bertrand	Licence n° ..... 4010/0729
Commissaires Techniques adjoints (B)	Mme PECQUEUX Céline	Licence n° ..... 227105/0729
	Mr BLANC Philippe	Licence n° ..... 38131/0727
	Mr FORESTELLO J. Pierre	Licence n° ..... 11620/0721
	Mr LAPIQUE Daniel	Licence n° ..... 5826/0745
Médecin responsable	Mr MAILLOUX André	Licence n° ..... 152162/0704
Chargé de la mise en place des moyens	Mr RAHOU Ben	Licence n° ..... 136645/0729
Organisateur technique	Mr MORAND Philippe	Licence n° ..... 132069/0729
Représentant Ligue	Mme CHAPIN Jeannie	Licence n° ..... 8999/0729
Chargée des relations avec les concurrents (CS)	Mme CHAPIN Jeannie	Licence n° ..... 8999/0729
Chargée des relations avec les concurrents (CS)	Mme FORESTELLO Isabelle	Licence n° ..... 138486/0721
Responsable des Commissaires de route	Mr ILARDI Robert	Licence n° ..... 14249/0729
Chronométrateurs	Mr MARTIN Christophe	Licence n° ..... 7224/0727
	Mr ARCUCCI Jérôme	Licence n° ..... 53865/0721

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 27 mars 2017 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 30 mars 2017

Vérifications administratives le samedi 1 avril 2017 de 14 heures à 18 heures au stade de Saint Savournin.

Vérifications techniques le samedi 1 avril 2017 de 14 heures 15 à 18 heures 15 au stade de Saint Savournin

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 1 avril 2017 à 19 Heures.

**Briefing des commissaires** : le Dimanche 2 avril 2017 à 7 heures 30 chapiteau sur ligne de départ.

**Essais chronométrés** : le Dimanche 2 avril 2017 de 8 heures 30 à 12 heures.

Le briefing des pilotes sera distribué aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Dimanche 2 avril 2017 à 13 heures.

#### **Course le Dimanche 2 avril 2017**

- 1<sup>ère</sup> montée à partir de 13 heures 30
- 2<sup>ème</sup> montée et 3<sup>ème</sup> montée à la suite.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les Concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent.

Affichage des résultats définitifs une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le Dimanche 2 avril 2017 sur la ligne de départ, à l'issue de la validation définitive des résultats.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : Réunion 1 : le samedi 1 avril 2017 à 17 heures 00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le samedi 1 avril 2017 de 14 heures à 18 heures au stade de Saint Savournin.  
Vérifications techniques le samedi 1 avril 2017 de 14 heures 15 à 18 heures 15 au stade de Saint Savournin  
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : VALDONNE SPORT Z.A. de Valdonne 13124 PEYPIN.

Taux horaire de la main-d'œuvre : (60 € TTC).

**Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.**

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 1 avril 2017 à 18 heures 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 1 avril 2017 à 17 heures 00.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : A.S.A. ALLIANCE 5, rue Saint CANNAT 13001 – MARSEILLE –Téléphone : 06 21 08 39 86 Fax : 04 91 72 58 91 jusqu'au lundi 27 mars 2017 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 300 €, réduits à 170 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Prix de l'engagement pour licenciés ASA ALLIANCE (licence annuelle) avec publicité = 130 €.

**Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Deux concurrents pourront courir sur une même voiture (Double monte). Les concurrents peuvent courir avec un titre de participation à la journée (se munir du certificat médical autorisant la pratique du sport automobile).

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **4.2.7. ECHAPPEMENT**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par additif.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. PARCOURS**

La Course de Côte de SAINT SAVOURNIN se déroule sur la D46A (montée de Saint Savournin).

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ et Arrivée sur la D46A.

Pente moyenne 4%.

Longueur du parcours 1100 mètres

Modalités de retour au départ en convoi en sens inverse de la course.

Parc de départ : avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée sur la D46A après la ligne d'arrivée.

### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

L'accès au départ se fera dans le sens de la course.

### 6.3P. FILE DE DEPART

Rappel : les Conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet (avant le départ), au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le Concurrent dont le Conducteur ne se sera pas présenté dans cet ordre et dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés avant la ligne de départ dans les parkings prévus à cet effet.  
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8 heures 00, le samedi 1 avril 2017.  
Les remorques devront être garées **OBLIGATOIREMENT** sur le parking prévu à cet effet.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final est obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D46A au niveau du départ.

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications.
- pendant les essais et la course au parc départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra sur la ligne de départ.

Téléphone permanence n° 06.21.08.39.86

Centre de secours le plus proche : Hôpital d'AUBAGNE 04 42 84 70 00

Hôpital d'AIX EN PROVENCE 04 42 33 50 00 ou SAMU 15.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture INTERDIT.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

- Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course.
- Les classements officiels provisoires seront au départ et seront établis de la manière suivante :
  - \* Le classement Général
  - \* Le classement par groupe
  - \* Le classement par classe
  - \* Le classement féminin (tiré du classement général)

## ARTICLE 10P. PRIX

<u>Classement général</u> =	1 <sup>er</sup> :	200€	2 <sup>ème</sup>	150€	3 <sup>ème</sup>	100€
<u>Classement féminin</u> =	1 <sup>ère</sup>	150€				
<u>Classement par classes</u>	1 <sup>er</sup>	130€				
	2 <sup>ème</sup>	100€	(si plus de 4 partants)			
	3 <sup>ème</sup>	80€	(si plus de 8 partants)			

### Coupes

Classement général =	1 coupe	
Classement par classe =	1 coupe	(de 1 à 4 partants)
	2 coupes	(de 5 à 8 partants)
	3 coupes	(de 9 à 12 partants)

Prix et coupes ne sont pas cumulables. Les Concurrents recevront à leur domicile les chèques correspondants à leur prix dans un délai de 8 jours à l'adresse indiquée sur le bulletin d'engagement (en cas de retour par La Poste le prix restera à l'ASA).

La remise des prix se déroulera le dimanche 2 avril 2017 sur la ligne de départ.